

# Conditions générales Ancienne Abbaye de Tronchiennes

---

## 1. Accessibilité et heures

L'accueil de l'Ancienne Abbaye est toujours ouvert en semaine de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. En dehors de ces heures et pendant le week-end, il y a une permanence.

L'enregistrement pour les nuitées peut se faire toute la journée jusqu'à 19h30. L'utilisation des salles pour les non-résidents est possible de 08h00 à 22h00. Nous vous demandons de préserver le calme dans les couloirs et à partir de 22h30, de respecter partout le silence nocturne.

La porte d'accès à l'Ancienne Abbaye est fermée entre certaines heures. Si vous restez loger et souhaitez encore quitter le domaine le soir, informez-vous préalablement à l'accueil sur les heures de fermeture de la porte et sur l'éventuelle possibilité d'accès en dehors des heures.

En cas de réservation de groupe, pendant votre séjour il y a en permanence un(e) responsable joignable pour nos collaborateurs à l'accueil.

## 2. Salles

L'Ancienne Abbaye dispose de différents espaces de réunion, conférence et détente. Le prix est établi en fonction du type de salle que vous demandez. Vous pouvez indiquer une préférence pour une salle spécifique mais l'Ancienne Abbaye se réserve toujours le droit de vous attribuer une salle similaire (ou éventuellement plus grande).

Le prix de la salle est toujours défini par demi-journée ou journée entière. Si vous louez une salle dans une des périodes de temps suivantes, le prix facturé pour la salle est d'une demi-journée :

- matinée : 08h30 – 12h30
- après-midi : 13h00 – 17h00
- soirée : 18h00 – 22h00

En cas de dépassement de ces heures, le prix facturé sera d'une journée entière. En cas de séjour de plusieurs jours, si la salle n'est utilisée le premier soir qu'après 18h00, aucun prix de location n'est comptabilisé pour cette soirée.

## 3. Repas

Il y a un menu du jour fixe, qui peut être élargi sur demande. A midi, il y a moyen d'avoir un repas chaud ou froid, le soir, uniquement un repas froid. Les heures normales de repas sont les suivantes:

- petit déjeuner : 08h30
- repas du midi : 12h30
- repas du soir : 18h00

Des modifications de ces heures peuvent être discutées. Veuillez tenir compte toutefois du fait que le repas du soir est servi en principe au plus tard à 18h30. Les heures de pause-café en matinée et l'après-midi sont déterminées librement.

Il n'est pas autorisé d'apporter de la nourriture ou des boissons. Tous les repas et boissons sont donc toujours pris à l'Ancienne Abbaye. Pour les groupes qui restent loger, nous prévoyons toujours dans la salle des sodas

et bières, comptabilisées en fin de séjour en fonction de la consommation. Si vous souhaitez du vin ou un apéritif, vous pouvez également le demander.

Nous répondons dans la mesure du possible aux demandes relatives aux repas végétariens et aux régimes en raison d'allergies, pour autant que la demande ait été formulée préalablement.

#### **4. Nuitées**

L'enregistrement pour les nuitées est possible entre 08h30 et 19h30. Veuillez vous annoncer à l'accueil à votre arrivée. Le/la responsable du groupe réceptionne les clés des chambres, les distribue aux participants et complète une liste de chambres.

Lors du départ, les clés des chambres sont rendues à l'heure convenue à l'accueil par le/la responsable de groupe. Veuillez contrôler avec le responsable de l'accueil si toutes les clés sont présentes. Les clés manquantes sont facturées à €7 / pièce.

L'utilisation de draps est obligatoire. Il y a toujours une taie d'oreiller dans la chambre. Vous pouvez apporter des draps de la maison ou en louer à l'Ancienne Abbaye. Il y a également moyen de louer des serviettes de bain.

#### **5. Nombre de participants**

Le nombre de participants indiqué lors de l'établissement du contrat peut être approximatif. Si ce nombre est très différent, veuillez le faire savoir au plus vite. Vous pouvez nous communiquer par écrit jusqu'à deux semaines avant le début de votre séjour le nombre définitif de participants. Si vous ne transmettez pas de nombre différent, c'est le nombre indiqué sur le contrat qui sera retenu.

En cas de modifications tardives, les conditions suivantes s'appliquent :

- en cas d'annulation de nuitées moins de deux semaines avant votre séjour, 50% du prix de la nuitée est facturé ;
- en cas d'annulation d'une salle moins de deux semaines avant votre séjour, 50% du prix de la salle est facturé ;
- en cas d'annulation de repas moins de 24 heures à l'avance, vous payez le repas.

#### **6. Annulation**

En cas d'annulation de votre réservation, les conditions d'annulation suivantes s'appliquent :

- dans un délai de trois mois à un mois avant l'arrivée prévue : 10% du prix de la salle et de la nuitée ;
- dans un délai d'un mois à deux semaines avant l'arrivée prévue : 25% du prix de la salle et de la nuitée.
- dans un délai de deux semaines avant l'arrivée prévue : 50% du prix de la salle et de la nuitée.

#### **7. Paiement**

Votre réservation peut être exonérée de TVA au cas où l'activité relève du Code TVA art. 44 §.

Une facture globale est établie au terme du séjour et est payable dans les 14 jours suivant la date de la facture.